

ÉVALUATION DES ÉLÈVES

CONSTATS

L'évaluation des élèves vise à améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant à chacun d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. Dans le cadre de l'excellence inclusive, les différentes modalités d'évaluation doivent privilégier une évaluation juste, positive, simple et lisible, qui valorise les progrès, soutient la motivation, encourage les initiatives des élèves en reconnaissant le droit à l'erreur, et les accompagne ainsi vers l'excellence. L'évaluation doit constituer un levier dans le processus d'apprentissage, ce qui en soi est l'objectif prôné dans les dispositifs de formation instaurés par l'inspection, et partagé, a priori, par tous les acteurs.

Si l'approche de l'évaluation a fortement évolué à l'école et au collège, l'évaluation au lycée reste encore souvent trop sommative, vécue comme une reconnaissance ou une sanction et fait objet de tension en famille. L'écriture récente des projets locaux d'évaluation a pointé un certain hiatus entre évaluation au collège et évaluation au lycée. Ceci déstabilise souvent les élèves en début d'année de seconde et contribue à la difficulté d'adaptation lors du passage du collège au lycée.

Une évaluation institutionnalisée et acceptée, jalonnant le parcours des élèves :

Les évaluations de CP et CE1 permettent d'accompagner les élèves dans l'acquisition des savoirs fondamentaux. La solidité des acquis (et la relation aux déterminismes sociaux en la matière), reste à évaluer. C'est la raison pour laquelle l'académie souhaite s'engager dans une politique visant à jalonner le parcours des élèves par des évaluations régulières. Des la rentrée 2022, des évaluations académiques à la mi-CE2 seront institutionnalisées afin de faire un point d'étape avant l'entrée au cycle 3 et d'apporter un soutien aux élèves en fragilité dans la maîtrise des attendus de fin de cycle 2. La pertinence d'autres évaluations académiques sera interrogée et articulée avec la politique nationale.

Des formations à l'évaluation :

L'évaluation doit être une priorité académique pour la formation des enseignants, et ce dans toutes les instances formatives (bassins, FEE, liaisons inter degrés, formations en constellation...). Il s'agit d'être en mesure de proposer aux enseignants des formations plus explicites sur l'évaluation formative et formatrice, visant à renforcer la capacité à différencier l'enseignement au plus proche des besoins des élèves par une meilleure maîtrise de l'évaluation des acquis. Dans le cadre de la formation initiale, en lien avec l'INSPE, les nouveaux enseignants doivent être mieux sensibilisés aux pratiques évaluatives, au statut de l'erreur, aux bulletins, aux appréciations, et à l'explicitation.

La formation des enseignants doit également être accompagnée d'un outillage de ceux-ci, afin d'introduire une culture commune et partagée de l'évaluation et de la co-évaluation. Dans le cadre des évaluations sommatives, l'accompagnement des jurys déjà engagé est à poursuivre. L'évaluation des acquis des élèves doit être un axe explicite des lettres de missions des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Le partage des résultats des évaluations doit être fluidifié, entre les inspecteurs et chefs d'établissements, mais aussi et surtout entre les chefs d'établissements et les équipes éducatives. Un séminaire des corps d'encadrement sur l'évaluation avec une programmation sur plusieurs années sera proposé, avec comme premier axe d'échanges l'évaluation des compétences orales.

Une bonne appropriation par toutes les équipes éducatives des enjeux de l'évaluation doit amener tout naturellement les projets locaux d'évaluation des établissements à devenir des outils consensuels majeurs dans les projets d'établissements.